

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020, les ordonnances suivantes:

**C-4.1**, o. 208, établissant la mise à sens unique vers le sud de la rue Bercy entre les rues Rachel et Sherbrooke;

**C-4.1**, o. 209, établissant le virage à gauche depuis l'approche est de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Garnier;

**C-4.1**, o. 210, établissant une modification des aménagements cyclables existants sur la rue Gilford, entre les rues de Mentana et Fullum;

**C-4.1**, o. 211, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal, entre l'avenue du Parc et la rue Chapleau, du 15 juin au 1<sup>er</sup> novembre 2020;

**O-0.1**, o. 119, déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 351, avenue du Mont-Royal Est;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**) et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 2 juin 2020

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx